

MAISON

Pompes funèbres

Struyven & fils S.P.R.L.

CRISPIN

CERTIFICAT JUSTIFICATIF D'ABSENCE

Attestation sur l'honneur destinée à l'employeur

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Par le présente, je déclare avoir assisté à la cérémonie des funérailles.

Date :

Signature :

Par la présente, nous déclarons avoir organisé les funérailles de
Monsieur Christian COLLIGNON, décédé(e) le dimanche 09 février 2020.
Époux de Madame Micheline MEYVAERT.

La cérémonie des funérailles se déroulera/s'est déroulée le jeudi 13 février 2020.

La présente attestation est destinée à la justification de présence à la cérémonie des funérailles.